Export des décisions

| Date | Version | Auteur | Objet de la mise à jour |
| --- | --- | --- | --- |
| 28/09/2016 | 1.0 | Huber | Création |
| 25/02/2017 | 1.1 | Huber | Précisions importantes |
| 26/04/2017 | 1.2 | Huber | Précisions sur la prise en compte du n° de dossier (alias n° d’affaire) |
| 28/04/2017 | 1.3 | Huber | Précisions concernant la recherche des mémoires |
| 02/05/2017 | 1.4 | Huber | Pour les mémoires, ne retenir que ceux dont le dont le n° chrono départ’ en GED est servi. |
| 05/05/2017 | 1.5 | Huber | Correction d’une erreur dans la description des critères de recherche des mémoires |
| 26/10/2017 | 1.6 | Huber | Suppression du § relatif à la métadonnée ‘importance’ |
| 22/12/2017 | 1.7 | Anthony  Huber | Changement du menu, réorganisation du contenu, ajout d’éléments techniques (PHP, BDD), Changement du nom du fichier  Modifications : - prise en compte mémoires - gestion des doublons de n° de dossier (requête, mémoires, jugements) - remarques sur les considérants |
| 17/01/2018 | 1.8 | Anthony | Relecture globale du document avec beaucoup de modifications mineures, et certaines plus importantes |
| 08/03/2018 | 1.9 | Anthony | Ajout de modifications mineures, et ajout d’informations sur l’import |
| 20/09/2018 | 1.10 | Anthony | Ajout d’une précisions concernant datepassCCFP |
| 23/10/2018 | 1.11 | Anthony | Ajout de la liste des 344 candidats non exportés car champ ‘datepassCCFP’ non renseigné |
| 21/11/2018 | 1.12 | Anthony | Ajout information sur « DCSParti » |
| 15/04/2019 | 1.13 | Anthony | Retrait de la liste des 344 puisque finalement insérés dans SP |

# Sommaire

[1 Sommaire 2](#_Toc6237142)

[2 Objet du document 3](#_Toc6237143)

[3 Glossaire 3](#_Toc6237144)

[4 Informations fonctionnelles 4](#_Toc6237145)

[4.1 Nouvelles métadonnées 4](#_Toc6237146)

[4.2 Règles attachées à la métadonnée ‘mot clé’ 5](#_Toc6237147)

[4.3 Règles du référentiel des considérants/mots clés 5](#_Toc6237148)

[4.4 Règles décisions/mots clés 6](#_Toc6237149)

[4.5 Types de décision 6](#_Toc6237150)

[4.6 Règles fonctionnelles sur les documents « hors décisions » 7](#_Toc6237151)

[4.7 Erreurs fonctionnelles 9](#_Toc6237152)

[5 Informations techniques 11](#_Toc6237153)

[5.1 Principes généraux 11](#_Toc6237154)

[5.2 Gestion des erreurs techniques 12](#_Toc6237155)

[5.3 Déroulement du traitement d’export (de masse ou quotidien) 12](#_Toc6237156)

[5.4 Les différents répertoires du dossier de dépôt des fichiers 17](#_Toc6237157)

[5.5 Lancement de l’export 17](#_Toc6237158)

[5.6 Logs de l’export 18](#_Toc6237159)

[5.7 Autres tables de paramétrages 18](#_Toc6237160)

[5.8 En cas d’erreur technique 18](#_Toc6237161)

# Objet du document

Ce document sert à expliquer le fonctionnement du traitement d’export des données de décisions (décisions/requêtes/mémoires/jugements pour être exhaustif) issues de la BDD de la GED.

Toutes les décisions ne seront pas exportées, d’où l’algorithme en partie 5.3.

L’étape d’export devra être suivi de l’étape d’import dans SharePoint pour que le processus complet soit terminé.

# Glossaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Acronyme** | **Signification** |
| BJ | Base de Jurisprudence informatisée dans SP, alias consultation des décisions |
| SP | SharePoint |
| Traitement | Le batch de constitution des fichiers permettant d’alimenter la base de jurisprudence dans SP |
| DDT | Dossier Dédié au Traitement |
| DDRT | Dossier Dédié aux Résultats d’un Traitement |
| DDRTAA | Dossier Dédié aux Résultats A Anonymiser d’un traitement |
| BDD | Base De Données |
| CDC | Cahier Des Charges |
| CM | Chargé de Mission |
| NUMCAND | Numéro de candidat |
| SCAJ | Service du Contrôle des Affaires Juridiques |

# Informations fonctionnelles

## Nouvelles métadonnées

Voici de nouvelles métadonnées ajoutés récemment dans l’application ELECTION, et qui concernent les décisions :

| **Métadonnées** | **Signification** |
| --- | --- |
| Décision signalée | Une décision signalée signifie qu’une analyse complémentaire est nécessaire afin de déterminer si c’est un élément de doctrine ou un cas d’espèce |
| Cas d’espèce | C’est un cas qui fait exception à la règle et qui n’est cependant pas une nouvelle doctrine. NB : le cas échéant une décision peut comporter à la fois une partie qui représente le cas d’espèce et une autre qui représente une doctrine. |
| Doctrine | La décision est un élément de doctrine.  NB : le cas échéant une décision peut comporter à la fois une partie qui représente le cas d’espèce et une autre qui représente une doctrine. |
| À Anonymiser | La décision contient des données personnelles qui devraient être masquées en cas de diffusion à un public non habilité. |
| Mots clés automatiques | Qualification thématiques des considérants présents dans la décisions |
| Mots clés saisis | Qualifications thématiques des décisions saisies par le CM dans l’application Election |
| A réviser | La saisie des mots clés devra être complétée dans SharePoint après une analyse complémentaire |
| Commentaires | Commentaire du chargé de mission. C’est un commentaire qui a vocation à être plus ou moins pérenne et à aider le lecteur futur de cette décision à comprendre pourquoi elle a été prise dans ce sens, ou encore à expliquer en quoi elle est un élément de doctrine et/ou un cas d’espèce. |

Ces nouvelles données sont attachées aussi bien à la décision de post-com (étape 3) qu’à la décision ou aux décisions de recours ou erreur matérielle (étape 4). Etant données qu’il y a plusieurs décisions concernées (dont plusieurs possibles dans la phase de suivi de décision), ces métadonnées doivent donc être attachées à la décision et non au compte ou au candidat.

Ces nouvelles données doivent être saisies en même temps que la décision de post-com (étape 3) ou des décisions de recours (étape 4). A l’instar des réformations et du sens de la décision, les métadonnées de la décision de l’étape i sont héritées de l’étape i-1.

Hormis les métadonnées ‘mots clés’ et ‘commentaire’, toutes les saisies des métadonnées sont faites via des cases à cocher.

La métadonnée ‘commentaire’ est un texte à saisir comportant 4000 caractères maximum.

Les métadonnées d’une étape ne sont plus modifiables dès que l’étape est close. Ces métadonnées ne concernent pas les décisions des étapes antérieures à post-com.

Métadonnées extraites du CDC et complémentées par le SCAJ :

<http://ccfp.cnccfp.local/sites/si/Projet-BaseJurisprudence/Documents%20partages/Liste_m%C3%A9tadonn%C3%A9es_version%20SI.xlsx?Web=1>

## Règles attachées à la métadonnée ‘mot clé’

* Des mots clés sont associés aux considérants du référentiel des considérants.
* Les mots clés d’un considérant mis dans une décision deviennent les mots clés de la décision.

## Règles du référentiel des considérants/mots clés

* De 0 à n (n ≥ 1) mots clés sont attachés à un considérant du référentiel des considérants. Les n° de considérant se terminant par 99 n’ont aucun mot clé attaché.
* Un même mot clé est associé à 1 au moins et n (n ≥ 1) au plus considérant du référentiel des considérants.
* Chaque mot clé associé aux considérants contenus dans le référentiel des considérants a une date de début et de fin de validité. Une date de fin de validité non renseignée indique que le mot clé concerné est en cours de validité.
* Règles particulières concernant l’ancienne application
  + L’ancienne application de connait qu’une table « référentiel des considérants » et celle-ci ne contient aucun historique des considérants. Afin qu’un considérant qui existe en 2012 mais plus 2014 soit quand trouvé dans un référentiel des considérant, il a été créé plusieurs référentiels des considérants, chacun correspondant à une période. Pour rechercher les mots- clés d’un considérant on recherche alors ce considérant dans le référentiel correspondant à la date de la décision traitée. Cf. <http://ccfp.cnccfp.local/sites/sj/elec/index/Thsaurus/Mots-cl%C3%A9s_20170224.xlsx> (onglet ’Mots-clés\_considérants\_av\_2015’)
  + Les quelques considérants non trouvés dans le référentiel traité seront ajoutés manuellement à ce référentiel (INSERT SQL), et le fichier excel (indiqué ci-dessus) qui a permis la création des n référentiels des considérants sera mis à jour en conséquence.

## Règles décisions/mots clés

* Il peut y avoir de 0 à n (n ≥ 1) mots clés attachés à une seule décision.
* Les mots clés d’une décision sont d’abord déduits des considérants utilisés dans la décision traitée.
* Un considérant sans mot clé associé ne génère aucun mot clé pour la décision qui le contient.
* Un considérant avec mot(s) clé (s) associé(s) génère tous ces mots clés pour la décision qui le contient.
* Un considérant supprimé dans une décision entraine la suppression des mots clés correspondants dans la décision (cette suppression ne concerne pas les mots clés saisies par le CM).
* Les mots clés dont la date de fin est inférieur ou égale à la date de clôture de la pre-com[[1]](#footnote-1) ne sont pas pris en compte via les considérants ni disponible pour un ajout manuel.
* En plus de ceux déduits automatiquement via les considérants utilisés, l’utilisateur peut ajouter de 0 à n mots clés à une décision à partir de la liste référentielle fermée des mots clés en cours de validité, tous considérants en cours de validité confondus.
* Le référentiel des mots clés de l’application est toujours issu de la base de jurisprudence, il n’y pas de créations faites directement dans l’application élection.
* Si un utilisateur estime qu’une étude complémentaire est nécessaire pour complémenter les mots clés d’une décision il cochera la métadonnée ‘A réviser’.
* Les mots clé s associés à une décision ne sont plus modifiables (on ne peut ni les détacher de la décision, ni en ajouter) dès que la décision est verrouillée, c’est à-dire dès qu’elle est notifiée (cf. date de notification).

## Types de décision

Voici les types de décision à récupérer dans les applications en amont :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Dans l’application ELECTION** | | **Dans la GED**  **Type de document** |
| **Type** | **Type décision** | **Type recours** |
| Décision initiale | 3 | N/A | ‘N’ |
| Décision suite à recours gracieux[[2]](#footnote-2) | 4 | 1 | ‘X’ |
| Décision modificative | 4 | 2 | ‘X’ |

## Règles fonctionnelles sur les documents « hors décisions »

**Présentation des documents « hors décisions »**

Il s’agit des requêtes devant une juridiction, des mémoires, et des jugements, qui sont présents en GED et identifiés par un n*° de dossier*. Voici quelques règles pour ces documents :

1. Ces documents sont liés à une affaire (n° de dossier)
2. Il y a plusieurs types de requête : initiale, de plein contentieux… : tous relèvent du type de document ‘requête’
3. Il y a 3 types de mémoires : candidat, en appel, en défense. Tous relèvent du type de document ‘mémoire’
4. Il n’y a qu’un type de jugement : c’est le type de document ‘jugement’
5. Un document est associé à un id candidat
6. Un n° de dossier donné peut concerner plusieurs documents
7. Un id candidat peut être associé à 0 ou plusieurs affaire(s)
8. Un id candidat peut être associé à 0 ou plusieurs documents d’une affaire y compris des documents de même type (mémoire par exemple)

**Les requêtes qui sont remontées depuis la GED dans Sharepoint** :

* + Sont présentes en GED avec nature document T égal à « Recours contentieux / Requête »
  + Doivent être présentes dans l’application Élection (n° de dossier) et doivent comporter dans celle-ci un grief financier[[3]](#footnote-3)

A noter : Cela cible principalement, mais non uniquement (si on venait à saisir dans l’actuelle application ELECTION les requêtes de plein contentieux par exemple) les requêtes ‘initiales’ avec grief financier.

**Les mémoires qui sont remontées depuis la GED dans Sharepoint :**

* Sont présentes en GED
  + Avec nature document T égal à « Mémoire en appel » ou « Mémoire en défense » ou « mémoire » (avec ou sans accent) présent dans tout ou partie de ‘objet/libellé’.
  + Et dont la requête qui a amorcé l’affaire (n° de dossier) est présente dans l’application Election (n° de dossier)
  + Et qui ont été transmis par la CNCCFP (présence n° chrono départ)

Ou, à défaut[[4]](#footnote-4)

* Sont présentes en GED
  + Avec ‘nature document T’égal à « Mémoire en appel » ou « Mémoire en défense »
  + Et dont la requête qui a amorcé l’affaire (n° de dossier) est absente de l’application Election (n° de dossier)
  + Et comporte en GED un n° de candidat - dont le nombre formé par les 5 derniers chiffres est supérieur à 1500 (pour ne pas confondre avec un n° de scrutin) – qui est présent, lui, dans l’application Election (application ELECTION actuelle seulement).
  + Et qui ont été transmis par la CNCCFP (présence n° chrono départ)

Le premier cas cible principalement, mais non uniquement (si on venait à saisir dans l’actuelle application élection les requêtes de plein contentieux par exemple) les mémoires des affaires (n° de dossier) dont les requêtes qui les ont amorcées sont dans les applications Election avec un grief financier.

Le second cas cible principalement, mais pas uniquement (si une requête ‘initiale’ a été mal ou pas saisie dans les applications Election par exemple), les mémoires des affaires de plein contentieux. On ne vérifie pas la caractéristique grief financier, car la CNCCFP ne réalise des mémoires qu’en cas de grief financier.

**Les jugements qui sont remontées depuis la GED dans Sharepoint :**

* Sont présents en GED
  + Avec nature document T égal à « Jugements/avis/décisions »
  + Et dont la requête qui a amorcé l’affaire (n° de dossier) est présente dans l’application Election (n° de dossier) et cette requête comporte un grief financier

A noter : Cela cible principalement, mais non uniquement (si on venait à saisir dans l’actuelle application élection les requêtes de plein contentieux par exemple) les jugements des affaires (n° de dossier) dont les requêtes qui les ont amorcées sont dans les applications Election avec un grief financier.

**Remarque concernant le n° de dossier**

Le n° de dossier (alias n° d’affaire) est codifié différemment selon le type de juridiction concerné. Pour le nommage des fichiers créés et pour les données XML :

* Si c’est un dossier du TA : enlever tous les caractères à droite du tiret (-) ou de la barre oblique (/)
* Si c’est un dossier du conseil constitutionnel, enlever le caractère qui sépare l’année (les 4 premiers chiffres) du reste de la référence
* Dans tous les cas, enlever les caractères qui ne sont pas des chiffres

Note : Ce qui est enlevé n’est pas remplacé par un espace.

Note2 : Ces remarques ne valent pas pour les traitements d’export des documents (export = extraction des documents de la GED).

## Erreurs fonctionnelles

Rappel :

* Chaque décision est associée à un id candidat
* Un candidat peut avoir de 0 à n décision(s) mais une seule de type décision initiale
* Le document décision est extrait de la GED en convertissant en un seul fichier PDF « image » (pas de texte sélectionnable à la souris) l’ensemble de ses fichiers images (au format TIFF principalement, un fichier TIFF par page du document) à l’exception de la première page (celle de la notification) car elle contient des données personnelles du candidat

Anomalies détectées et loguées en BDD :

Quand ces anomalies se produisent, elle seront logguées en BDD sur le serveur S7DEV1/DEVMIA dans la table [ELEC].[dbo].[z\_depot\_traitement\_message].

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Id anomalie** | **Libellé (Simplifié)** | **Conséquence** |
| 1 | l’id candidat de la GED est introuvable dans l’application ELEC ancienne version | Pas d’export |
| 2 | On ne va pas gérer cette image car elle est au format pdf | L’image ne sera pas ajouté au document pdf image |
| 3 | Le candidat est introuvable dans ELEC avec son numéro de dossier | Pas d’export |
| 4 | Problème cohérence type lettre pour le candidat dans la base GED | Aucune |
| 5 | La longueur du NUMCAND n’est ni égale à 9, ni inférieure ou égale à 5. | Pas d’export |
| 6 | La première requête sur la GED (processus de décision) n’ a rien ramené | Pas d’export |
| 7 | Aucun fichier IMAGE ramené par la requête sur la GED | Pas d’export |
| 8 | l’id candidat de la GED est introuvable dans l’application ELEC nouvelle version | Pas d’export |
| 9 | Le type de recours n’ est pas défini pour ce candidat | Pas d’export |
| 10 | L’ id décision du document en GED n’ existe pas dans la base ELEC nouvelle version | Pas d’export |
| 11 | L’extension est non valide pour une image de la GED | L’image ne sera pas ajouté au document pdf image |
| 12 | Aucune image à prendre en compte après analyse des fichiers images | Pas d’export |
| 13 | L’ année n’est pas définie dans la GED pour ce document | Pas d’export |
| 14 | NUMCAND erroné ou vide pour ce mémoire | Pas d’export |
| 15 | Doublon de dossier | Pas d’export |
| 16 | Pour ce mémoire, le candidat est introuvable dans la GED avec son NUMCAND | Pas d’export |
| 17 | Type lettre inconnu | Pas d’export |
| 18 | Ecart entre les décisions lues en GED et les pdf de décisions créés en sortie | Pas d’export |

# Informations techniques

## Principes généraux

Le traitement d’export a pour objectif de mettre à disposition de SP des documents avec leurs métadonnées.

Les documents sont les décisions de tous types, ainsi que les requêtes, les mémoires et les jugements éventuels.

Les données (métadonnée et documents) sont extraites de la GED et de l’application ELECTION (nouvelle et ancienne version suivant les années concernées, nouvelle à partir de 2015).

Il n’y a qu’un seul traitement qu’on utilisera de manières différentes pour les deux besoins décrit ci-dessous :

* Une mise à disposition initiale de masse (unique)
* Une mise à disposition quotidienne (tous les jours, après le traitement de masse)

Le traitement mettra à disposition :

* Un fichier de métadonnées par type de document produit, contenant 1 ligne (pour le fichier .csv) de métadonnées pour chaque document pour un candidat donné
* 0 à n documents au format PDF par candidat

A noter : Dans un fichier de métadonnées d’un type de document il ne doit pas y avoir de ligne pour un candidat si celui-ci n’a pas de document du type voulu présent dans cette mise à disposition

Chaque fichier de la mise à disposition permettra grâce à son nom d’identifier le candidat concerné, ainsi que le type de fichier (métadonnées ou document) qui le caractérise, ainsi que le type de document.

A noter : Dans le dossier DDRT, il y aura un sous-dossier dédié à chacun des 6 types de document.

Voici la répartition journalière du traitement d’export quotidien, et du batch d’import dans SP :

|  |  |
| --- | --- |
| **Chronologie** | **Actions** |
| J soir à 21h00 (\*) | Le traitement d’export des décisions créer les fichiers résultats dans DDRT.  Si tout s’est bien passé (code retour = 0), il trace dans un fichier que l’export s’est bien passé. |
| J+1 matin à 2h00 (\*\*) | Le traitement SP d’import des décisions se lance, il vérifie que le dernier export s’est bien passé, si oui, il importe dans SP les documents créés par l’export. |

(\*) Afin d’avoir une garantie raisonnable de « ramasser » tous les documents mis en GED dans la journée.

(\*\*) Afin d’être sûr que le traitement d’export est terminé

A noter :

* Les deux traitements batch sont paramétrés pour se déclencher quotidiennement (y compris samedi et dimanche et jours fériés) de manière automatique
* Le traitement d’export doit toujours fournir un code retour indiquant sa bonne ou mauvais fin d’exécution, afin de savoir si on peut lancer l’import dans SP (aussi un email est envoyé à l’équipe informatique pour confirmer la bonne exécution de l’export)
* Le traitement d’import doit toujours fournir un code retour indiquant sa bonne ou mauvais fin d’exécution, afin de notifier par email l’équipe informatique que l’import s’est bien passé

## Gestion des erreurs techniques

Des mécanismes TRY/CATCH sont placés à différents endroits du traitement pour intercepter une erreur technique inattendue, et logguer un message clair et daté en BDD (ainsi que dans la console du bacth), et arrêter éventuellement le traitement. Les sections concernées sont les suivantes :

* L’initialisation des connexions aux différentes BDD
* La préparation des différents répertoires utilisés par le traitement
* La copie des fichiers exportés vers le répertoire d’import dans SP
* La copie des fichiers pour anonymisation
* La copie du pdf texte

## Déroulement du traitement d’export (de masse ou quotidien)

A noter : Une table en BDD contient la date de la dernière exécution du traitement d’export des décisions.

1. Première étape :
   1. Si c’est un traitement quotidien :
      1. Le programme commence par vérifier que l’export du jour n’a pas déjà été fait :
         1. Si c’est le cas on fait un die() pour expliquer que le traitement du jour a déjà été fait.
      2. Ensuite on regarde la date du dernier export en succès :
         1. Si c’est hier, tout est normal et on lance l’export du jour
         2. Si ce n’est pas hier, on lance l’export sur la période [DateDuDernierExportOk + 1 jour ; DateDuJour]
   2. Si c’est un traitement de masse (normalement on n’a plus à s’en servir), le programme va lire les valeurs de filtrage (année, candidat,…) en dur dans le code php, et les placer dans les attributs de l’instance de la classe Outil\_consultation\_sp.
2. Le traitement supprime tous les fichiers présents dans DDRT
3. [TRAITEMENT DES DECISIONS] Pour chaque document en GED générale dont le ‘type lettre’ est ‘N’ ou ‘X’ et dont la date GED ‘CreatedOn’ est comprise dans la période mentionnée dans le fichier paramètre bornes incluses[[5]](#footnote-5)
   1. Si l’id candidat du document en GED n’existe pas dans la table ELEC/candidat
      1. Ecrire une anomalie en BDD :  
         ‘XXXXXXXX[[6]](#footnote-6); XXXX[[7]](#footnote-7) ;l’ id\_candidat XXXXXXXX[[8]](#footnote-8) du document en GED (n° chrono : XXXX[[9]](#footnote-9)) n’existe pas dans l’application Election’ (Il faut noter que si le champ datepassCCFP est NULL dans la table Table\_Candidat\_Rectifie, alors le candidat ne sera pas trouvé, et donc la décision ne sera pas exportée)
   2. Passer au document GED suivant, Si l’id\_candidat du document GED est trouvé dans la table ELEC/candidat
      1. Si ‘type lettre’ document est ‘N’
         1. Si ‘n° lettre’ du document GED est différent de l’id\_notif (dans notification) associé à la décision d’étape ‘3’ dans ELEC/decision
            1. Ecrire une anomalie en BDD   
               ‘XXXXXXXX[[10]](#footnote-10); XXXX[[11]](#footnote-11) ;le n° de lettre XXXXX[[12]](#footnote-12) du document dans la GED (n° chrono : XXXX[[13]](#footnote-13)) n’est pas celui attendu’
            2. Traiter le document (cf. iii plus bas) puis passer au document suivant
      2. Si ‘type lettre’ document est ‘X’
         1. Si ‘n° lettre’ du document GED ne correspond à aucun des id\_notif (dans notification) associés aux n décisions d’étape ‘4’ du candidat dans ELEC/decision
            1. Ecrire une anomalie en BDD :  
               ‘XXXXXXXX[[14]](#footnote-14); XXXX[[15]](#footnote-15);le n° de décision XXXXX[[16]](#footnote-16) du document dans la GED (n° chrono : XXXX[[17]](#footnote-17)) n’est pas celui attendu’
            2. Traiter le document (cf. iii plus bas) puis passer au document suivant
      3. Ecriture des résultats en sortie pour le document GED traité :
         1. Sélectionner le sous-dossier correspondant au type du document traité
         2. Convertir le document GED (fichiers TIFF) en PDF image (fichier normé) en omettant la première page (pour ne pas garder la notification car elle contient des données personnelles du candidat), et placer le pdf dans le sous-dossier
         3. Récupérer les métadonnées issues de la GED et d’ELEC et les garder en mémoire dans le code PHP (dans les attributs de l’instance de la classe Outil\_consultation\_sp). *Il faut noter que pour les années 2010 et 2011, DCSParti sera vide (accepté par SCAJ le 19/10/2018).*
         4. Créer le PDF texte de la décision et le nommer de la même façon que le pdf de l’étape précédente mais sans le ORIG
         5. Si pour ce document GED, le code ‘à Anonymiser’ est à 1 dans la base ELEC alors dupliquer les deux fichiers pdf, et mettre les copies dans le répertoire ‘A\_Anonymiser’ (cf. DDRTAA) en vue d’une anonymisation manuelle. Créer aussi un fichier xml et un fichier csv de métadonnées pour le document en cours de traitement.
4. Analyse des écarts entre les décisions lues en GED et celles crées en sortie
5. [TRAITEMENT DES REQUETES/MEMOIRES/JUGEMENTS] Pour chaque document en GED dont ‘nature document T’ est égale à «Recours contentieux / Requête» (cela identifie les requêtes) ou « Jugements/avis/décisions » (cela identifie les jugements), ou pour les mémoires seulement si ‘nature document T’ est égale à « Mémoire en appel » ou « Mémoire en défense » ou «Mémoire en défense CCFP» ou si ‘objet/libellé’ contient la chaine « mémoire » (avec ou sans accent), et (toujours pour les mémoires), si le ‘n° chrono départ’ en GED est servi
   1. Si la date de la colonne GED ‘CreatedOn’ du document correspond à la date du jour, ou est comprise (bornes incluses) dans la période éventuellement spécifiée dans le fichier paramètre
      1. Rechercher le n° de dossier GED (champ GED ‘n° ref/Pièce/Dossier’) dans l’ancienne base ELEC c’est à dire BD\_ELEC\_aaaa, table\_requete[[18]](#footnote-18) (sans limitation de date de fin) et aussi, si l’année de GED/’CreatedOn’ du document est supérieure au 01/10/2014[[19]](#footnote-19), dans la nouvelle base ELEC c’est à dire ELEC) (la recherche d’un n° de dossier donné s’arrête à la 1iere occurrence trouvée). NB : si en GED , pour les documents à traiter (requetés, mémoires, jugements), il y a plusieurs occurrences du n° de dossier, alors on ne traite que la première de ces n occurrences[[20]](#footnote-20), les autres occurrence de ce n° de dossier seront toutefois loguées en tant qu’anomalie. Attention, avoir plusieurs occurrences d’un même n° de dossier signifie rencontrer plusieurs fois le même n° de dossier au sein d’une même nature de document (requête, mémoire, jugement).
         1. Si n° de dossier trouvé dans la base ELEC
            1. Récupérer l’id du candidat défendeur dans l’application ELEC (C’est cet id qui identifiera le candidat auquel on rattachera les métadonnées et le document)
            2. Si le document est un mémoire, ou si le n° de dossier du document correspond à une affaire avec grief financier (donnée ‘grief financier’ dans table des requêtes de la base élection actuelle, ou présence de l’expression ‘grief financier’ ou ‘griefs financiers’ dans le champ observation de la table requête de l’ancienne application (*En fait pas de filtrage sur grief financier parce que pas forcement rempli en BDD*), alors traiter le document (cf. partie b) plus bas)
         2. Si n° de dossier est non trouvé et que le document traité est un mémoire (cf. définition du mémoire au point 1)
            1. Si GED/’n°Candidat/n° Scrutin’ du document est servi[[21]](#footnote-21) et supérieur à 1500[[22]](#footnote-22)[[23]](#footnote-23)

Le GED/’n°Candidat/n° Scrutin’ n’est pas à 9 chiffres, c’est alors un candidat issu de l’ancienne application Election, don pas de traitement du document[[24]](#footnote-24)

Le GED/’n°Candidat/n° Scrutin’ est à 9 chiffres, c’est alors un candidat issu de l’application Election actuelle

Rechercher le candidat dans la base ELEC

Si non trouvé,

Écrire une anomalie en BDD (‘Candidat GED XXXXXXXX : le candidat référencé en GED dans le n° de dossier XXXXX du document dans la GED est introuvable dans la base de l’application Election.’

Si trouvé, Alors traiter le document (cf. partie b) plus bas)

* 1. Traiter l’export du document :
     1. Sélectionner le sous-dossier correspondant au type du document traité
     2. Convertir le document GED (fichiers TIFF) en PDF image (fichier normé) en omettant la première page (pour ne pas garder la notification car elle contient des données personnelles du candidat), et placer le pdf dans le sous-dossier
     3. Créer le PDF texte et le nommer de la même façon que le pdf de l’étape précédente mais sans le ORIG
     4. Récupérer les métadonnées issues de la GED et d’ELEC et les garder en mémoire dans le code PHP (dans les attributs de l’instance de la classe Outil\_consultation\_sp). *Il faut noter que pour les années 2010 et 2011, DCSParti sera vide (accepté par SCAJ le 19/10/2018).*

1. Après le dernier document traité :
   1. Ecrire les métadonnées issues de la GED et de ELEC dans les fichiers xml et csv appropriés (un couple de fichiers par type de document). Les métadonnées sont enrichies dans le code PHP au fur et à mesure qu’on traite les documents, mais l’écriture dans les fichiers xml et csv ne se fait qu’à la fin du traitement.
   2. Ecrire dans la table *z\_depot\_traitement* :
      1. Les compteurs demandés :
         1. Le nombre de documents lus en GED
         2. Le nombre d’erreurs fonctionnelles
         3. Le nombre d’erreurs techniques
         4. Le nombre de warnings
         5. Le nombre de décisions initiales créées
         6. Le nombre de décisions recours créées
         7. Le nombre de décisions modificatives créées
         8. Le nombre de requêtes créées
         9. Le nombre de mémoires créés
         10. Le nombre de jugements créés
         11. Le nombre de décisions initiales copiées pour anonymisation ultérieure
         12. Le nombre de décisions recours copiées pour anonymisation ultérieure
         13. Le nombre de décisions modificatives copiées pour anonymisation ultérieure
         14. L’écart entre les décisions lues (de tous types) dans la GED et les décisions créées en pdf
      2. La date de fin de traitement et l’état du traitement (OK car tout s’est bien passé si on est là)
   3. Envoyer un mail à l’équipe informatique pour donner tous les détails du traitement
   4. Envoyer le code retour de bonne fin d’exécution, c’est à dire 0 (géré par PHP si tout s’est bien passé)

## Les différents répertoires du dossier de dépôt des fichiers

Dans le répertoire de dépôt (par exemple en recette : "D:\DEV\dev\_ia\2014\cache\depot"), différents dossiers ont été créés.

Ces 6 répertoires contiendront les décisions/requêtes/jugements/mémoires issus de l’export.

Decisions\_initiales (const REPERTOIRE\_DECISION dans le code php)  
Decisions\_rec\_gr (const REPERTOIRE\_RECOURS)  
Decisions\_rectif" (const REPERTOIRE\_MODIFICATIVE)  
Requetes (const REPERTOIRE\_REQUETE)  
Mémoires (const REPERTOIRE\_MEMOIRE)  
Jugements (const REPERTOIRE\_JUGEMENT

Ce répertoire contiendra une copie des décisions à anonymiser ultérieurement :

A\_Anonymiser

Ces 7 autres répertoires servent pour des traitements intermédiaires.

z\_candidat\_csv  
z\_modeles\_csv  
z\_modeles\_xml  
z\_pdf  
z\_tif  
zz\_decisions\_pdf  
zz\_transition

## Lancement de l’export

Le fichier éxécutable z\_batch\_export\_shp\_quotidien.bat appelle le script PHP X\_moulinette\_outil\_consultation\_sharepoint\_batch\_quotidien.php.

Dans ce dernier fichier PHP, se trouve le traitement d’export, ou plutôt l’appel au fichier principal d’export (à savoir ‘FONCTIONS\_decision\_texte\_depot\_EDOUARD\_07112017.php’).

Cette ligne permet d’instancier la classe Outil\_consultation\_sp qui constitue à elle seule le fichier ‘FONCTIONS\_decision\_texte\_depot\_EDOUARD\_07112017.php’.

$Outil\_consultation\_sp = new Outil\_consultation\_sp();

Et cette ligne permet d’appeler le traitement d’export quotidien (ou de masse mais normalement on ne l’utilise plus) :

$texte\_mail = $Outil\_consultation\_sp->Traitement\_quotidien();

//$texte\_mail = $Outil\_consultation\_sp->Traitement\_masse();

## Logs de l’export

La table z\_depot\_traitement contient les informations globales sur le traitement d’export. On peut voir si le traitement est terminé, et si oui son statut et les 14 compteurs.

La table z\_depot\_traitement\_message contient les erreurs (techniques ou fonctionnelles) ainsi que les warnings du programme PHP. Elle contient donc évidemment une clé étrangère sur la table z\_depot\_traitement.

## Autres tables de paramétrages

Il y a 3 autres tables dédiées au traitement d’export, voici leur utilité :

z\_depot\_parametrages contient des key/value qui sont toutes lues au début du traitement. Cela permet de ne pas toucher au code PHP en, cas de modification d’un serveur, d’un mot de pass, d’un répertoire. Cela permet surtout de changer facilement les valeurs qui évoluent suivant les environnements (DEV, RECETTE, PROD).

z\_param\_erreurs\_fonctionnelles héberge tous les codes d’erreurs fonctionnels. Attention dans la colonne libelle\_erreur se trouve des @0, @1, @2…etc, qui permettront au code PHP de savoir où placer les valeurs des variables à ajouter au texte immuable.

z\_depot\_traitment\_param a servi à l’export à partir d’un fichier csv.

## En cas d’erreur technique

Il n’y a pas de mécanisme de reprise après incident. Si le traitement quotidien a échoué, et n’est pas allé au bout de l’export des documents, pour une raison technique, il faut :

1. S’assurer que la ressource qui était indisponible est à nouveau disponible (serveur ou BDD)
2. Relancer le traitement à la main. Si le traitement échoue une veille de jour chômé, il sera de toute façon relancé 24h plus tard de manière automatique, et il sera capable d’analyser en base qu’il faut exporter 2 jours.

A noter : Comme le programme PHP supprime tous les fichiers de tous les dossiers du DDRT (sauf pour le dossier ‘A\_Anonymiser’), et ce dès le début du traitement, il n’y aura pas de problème de doublon dans la fabrication des fichiers pdf et xml et csv si le programme a échoué la veille.

1. En effet le CM peut vouloir commencer à thématiser la décision de post-com avant le passage en commission. [↑](#footnote-ref-1)
2. NB : dans l’ancienne application, il existe des décisions suite à recours comportant des considérants et d’autres ne comportant aucun considérant car réalisées presque ex-nihilo par les CM. [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans l’ancienne application, en l’absence d’identification claire des griefs financiers on se fie à l’observation du CM faite pour la requête : il y aura grief financier si dans observation on trouve l’expression ‘grief financier’ ou ‘griefs financiers’. [↑](#footnote-ref-3)
4. On ne fait ce test alternatif que pour les mémoires car la majorité des mémoires en GED concernent tous des affaires avec grief financier (on prend donc le risque, minime a priori, d’embarquer des mémoires sans griefs financiers). [↑](#footnote-ref-4)
5. Ce test permet de sélectionner le cas échéant plusieurs jours s’il fallait par exemple rattraper un retard. [↑](#footnote-ref-5)
6. Id GED du candidat. [↑](#footnote-ref-6)
7. N° chrono GED du document [↑](#footnote-ref-7)
8. Id GED du candidat. [↑](#footnote-ref-8)
9. N° chrono GED du document [↑](#footnote-ref-9)
10. Id GED du candidat. [↑](#footnote-ref-10)
11. N° chrono GED du document [↑](#footnote-ref-11)
12. N° lettre GED [↑](#footnote-ref-12)
13. N° chrono GED du document [↑](#footnote-ref-13)
14. Id GED du candidat. [↑](#footnote-ref-14)
15. N° chrono GED du document [↑](#footnote-ref-15)
16. N° lettre GED [↑](#footnote-ref-16)
17. N° chrono GED du document [↑](#footnote-ref-17)
18. On part du postulat que le n° de dossier est unique sur l’ensemble des années explorées. [↑](#footnote-ref-18)
19. Il ne sert à rien de rechercher avant cette date dans la base de l’application actuelle car elle ne contient pas de candidat avant cette date. [↑](#footnote-ref-19)
20. Après une rapide étude des doublons rencontrés il s’agit d’un complément à un dossier qui a fait l’objet de création d’une entrée dans la GED alors que ce complément aurait dû être accroché à l’entrée déjà existante pour ce dossier dans la GED. Cependant la diversité des situations que ces doublons risquent de couvrir ne permet pas d’en coder la prise en compte. [↑](#footnote-ref-20)
21. Il n’y a pas de ‘n° candidat’ servi en GED pour les requêtes initiales. [↑](#footnote-ref-21)
22. Pour le champ GED ‘n° candidat/n° scrutin’, on ne teste que le nombre constitué des 5 derniers caractères. Donc pour un candidat ayant un nombre de chiffre à 9 (issu donc de l’application election actuelle) il faut enlever les 4 premiers avant de faire le test. [↑](#footnote-ref-22)
23. ‘1500 ‘ car en deça de cette valeur on n’a pas la certitude d’avoir affaire à un id candidat ou un n° de scrutin (mais la valeur diffèren suivant l’année, le programme gère tout ca) [↑](#footnote-ref-23)
24. En effet il est impossible de retrouver le candidat car son id candidat n’est pas unique sur l’ensemble des BD\_ELEC\_aaaa et le document en GED ne porte pas l’année de l’election permettant de résoudre le aaaa. [↑](#footnote-ref-24)